

COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion (par voie électronique) du mercredi 22 novembre 2023
Procès-verbal n° 11

Présents : Mme Maryse MOREAU, MM. François PAIREMAURE et Laurent LARBALETTE.

Approbation du PV n° 10 (par voie électronique) du mercredi 15 novembre 2023 sans modification.

JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur(se) suspendu(e) (sous toute réserve).

Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.
- cette liste est établie sans avoir connaissance de toutes les mutations entre clubs.

Poitiers Gibauderie : suite à la décision de la Commission d'Appel n°3 du 15/11/22, le dirigeant qui officiait en tant qu'arbitre assistant lors de la rencontre Chasseneuil St Georges (2) – Poitiers Gibauderie (2) n'est pas autorisé à être inscrit à nouveau sur une feuille de match comme officiel tant qu'il n'aura pas suivi une formation d'arbitre de club.

Antran	Leigné sur Usseau	Poitiers Beaulieu FC
Availles en Châtelleraut	Ligugé	Poitiers Cep
Beaumont St Cyr	Loudun	Poitiers Gibauderie
Biard	Lusignan	Poitiers Portugais
Buxerolles	Mignaloux Beauvoir	Pressac / Availles Limouzine
Cenon sur Vienne	Migné Auxances	Savigny l'Evescault
Châtelleraut Portugais	Mirebeau	Sommières St Romain
Châtelleraut SO	Montamisé	St Benoît
Chauvigny	Montmorillon	St Julien l'Ars
Cissé	Naintré	St Léger de Montbrillais
Espoir	Neuville	St Saviol
FC 3 vallées 86	Nouaillé Maupertuis	Stade Poitevin
Fleuré	Ouzilly	Thuré Besse
GJ Montasèvres	Ozon	Valdivienne
GJ Val de Vonne	Payroux Charroux Mauprévoir	Vallée du Salleron
Jardres	Poitiers Asac	Vicq sur Gartempe
Jaunay Marigny	Poitiers ASPTT	Vouillé
La Pallu	Poitiers Beaulieu ES	Vouneuil Béruges
		Vouneuil sur Vienne

DOSSIER CLASSÉ

Match n° 26560117 : Loudun (2) – Orches (1) en Départemental 5 poule A du 22/10/23

Feuille de match papier reçue et contrôlée.

Dossier classé.

RÉSERVES NON CONFIRMÉES

Match n° 26560117 : Loudun (2) – Orches (1) en Départemental 5 poule A du 22/10/23

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 105 €.

Prochaine réunion sur convocation.

Maryse MOREAU.